



## Vente véhicule illégal, non réglementaire

Par **carlos1106**, le **27/07/2011** à **17:02**

Au cours de l'année 2003 j'ai acheté une alfa roméo 156 twin spark modèle essence.

Je l'ai acquis auprès d'un garage tout en règle.

En 2004, j'ai décidé de m'en séparer, et je l'ai échangé contre une golf, ceci n'entre pas en compte avec mon problème, mais je me suis fait "avoir"; et j'ai dû mettre cette golf à la casse! bref, quand j'ai échangé cette alfa, je n'avais pas mis la carte grise à jours, ce qui veut dire, que j'avais en possession la carte grise de l'ancien propriétaire, l'acte de vente (certificat de cession), le contrôle technique, la demande d'immatriculation.

donc quand j'ai échangé la voiture, le nouveau propriétaire devait, faire une carte grise à mon nom et ensuite une carte grise à son nom!

Aujourd'hui après quelques années quand même, la police m'appelle en me disant que cette voiture est dans un garage, et qu'elle est toujours à mon nom, il cherche le nom du propriétaire à qui je l'avais échangé, et me dit que comme elle est à mon nom je suis responsable, (ce que je trouve logique)

le problème que j'ai c'est qu'il me demande de leur fournir le nom ou un document avec le nom de l'échangeur, alors que je n'ai plus aucun document, et le seul nom que j'ai est un faux nom! en tout cas ce n'est pas la personne à qui j'ai échangé l'alfa!

bref ce que j'aimerais savoir, c'est vu que le véhicule est toujours en mon nom, que puis-je faire? est-ce que je peux le récupérer vu que légalement j'en suis le propriétaire? ou alors quels recours puis-je avoir, car je ne souhaite pas que ce véhicule roule avec une autre personne que moi et que ce soit moi qui reçoive les amendes ou pire encore? pouvez-vous m'aider???? merci d'avance!

Par **pat76**, le **28/07/2011** à **15:11**

Bonjour

Le véhicule est toujours à votre nom, donc vous pouvez le récupérer. La personne avec laquelle vous aviez procédé à l'échange se gardera bien de réclamer si elle vous avait donné une fausse identité.

Voyez avec les services de police pour plus de sécurité.

Par **carlos1106**, le **28/07/2011** à **18:08**

merci pat76!

je vais voir avec le service de police qui m'a contacté!

mais tu sais, on se tutoie c'est plus facile! je trouve bizarre que le policier qui m'a contacté, ne m'a pas donné vraiment d'explication, comme me dire dans quel garage exactement est l'alfa, ou encore le nom de la personne qui l'a amené au garage! en fait ce que je comprend pas c'est que même si cette voiture a eu plusieurs mains, ça devrait être retracable!

qu'en penses-tu?

merci bonne fin de journée!

Par **pat76**, le **28/07/2011** à **18:26**

Bonjour

Elle a pu servir à commettre une (éventuelle) infraction ou alors il y a longtemps qu'elle est dans le garage et certaines personnes ont pu être surprises qu'elle ne soit pas utilisée. Comme elle est toujours à ton nom, il est normal que la police te contacte.

Mais pour connaître le fin mot de l'affaire, c'est d'aller au commissariat au plus tôt.

En cas de problème n'hésite pas à venir sur le forum.

Bonne fin de journée également.

Par **amajuris**, le **29/07/2011** à **16:39**

bjr,

ne pas oublier que de ne pas mettre la carte grise à son nom dans le délai prescrit constitue une infraction passible de sanction.

cdt

Par **carlos1106**, le **29/07/2011** à **18:26**

salut!pat76

merci pour ta nouvelle réponse,tu m'aide dans mes réflexions!

amatjuris je sais bien,pour les papiers,mais la cela ne rentre pas en compte,parce que d'une part ca fais des années que ce véhicule est "partis",et d'autre part la personne avec qui j'ai echangé cette alfa m'a donné une fausse identité et ne se magnifeste pas,en tout cas il reste "introuvable!

je n'ai pas encore la police qui m'a contacté,mais apparament je pense que ce véhicule a été en quelque sorte "abandonné",est comme la personne n'a ni fais la carte grise en double ni présenté le certificat de cession,il ne subsiste plus aucune trace de cette "transaction" donc je reste le propriétaire légale,et comme ce véhicule ne circule pas sur la route,la sanction pour delai non-respecté pour carte grise n'entre pas en vigueur!en tout cas je pense non,qu'en dis tu pat76 je suis pas trop dans l'erreur je pense!

de plus je pense que je vais demander au garage où je l'ai eù en 2004 quand même,de me donner un duplicata du certificat de vente que je effectué avec eux,et ensuite je vais le mettre en destruction,car je pense que ca va être à tout les coup difficile de la récupérer et je ne veux recevoir de PV ou pire!

En plus quand j'y repense,comment ont-ils roulé toutes ces années,par chance je n'ai jamais reçu de mauvaise nouvelle,mais comment l'ont-ils assuré?ou passé le CT?ils ont dû se faire passer pour moi!

en tout cas merci pour votre aide en particulier toi pat76

bonne soirée!